



PROJET DE LIAISON ROUTIÈRE
FOS ↔ SALON

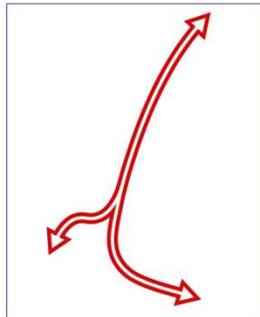
Présentation de la décision ministérielle
Miramas, 8 juillet 2021



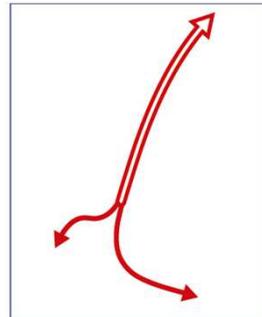
Rappels

- Le projet soumis au débat public

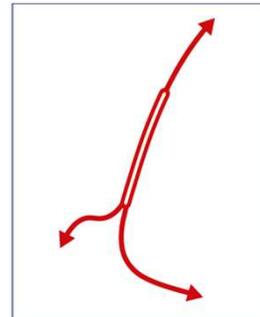
3 options



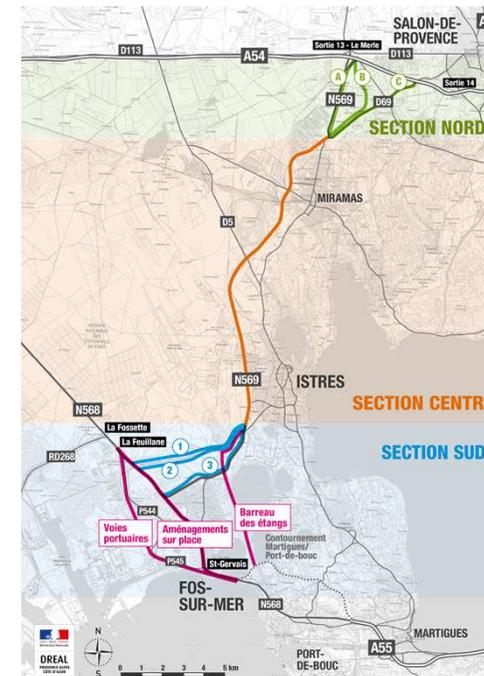
AUTOROUTIÈRE



AUTOROUTIÈRE
INTERMÉDIAIRE



VOIE EXPRESS



9 variantes de tracé

- Les recommandations de la CPDP et de la CNDP à l'issue du débat public
 - Prendre une décision claire et ferme
 - Réaffirmer la cohérence des politiques publiques
 - Compléter l'information
 - Poursuivre la concertation

Une décision claire et ferme

Un périmètre confirmé

Réaménagement de la RN569 de la ZIP à l'A54
Amélioration du contournement de Fos

Une option unique

RN569 : route express à 2x2 voies, 90km/h
Abandon du projet autoroutier
Abandon et modification de variantes

Poursuite du projet de
Liaison Fos-Salon

Des pistes de financement

Abandon de la mise à péage intégrale
Principe de co-financement Etat et partenaires
Etude de l'adossement de la section Nord au
réseau ASF

Une proposition de phasage

RN569 : priorité du Nord au Sud
Contournement de Fos : à définir dans la
cadre de la concertation

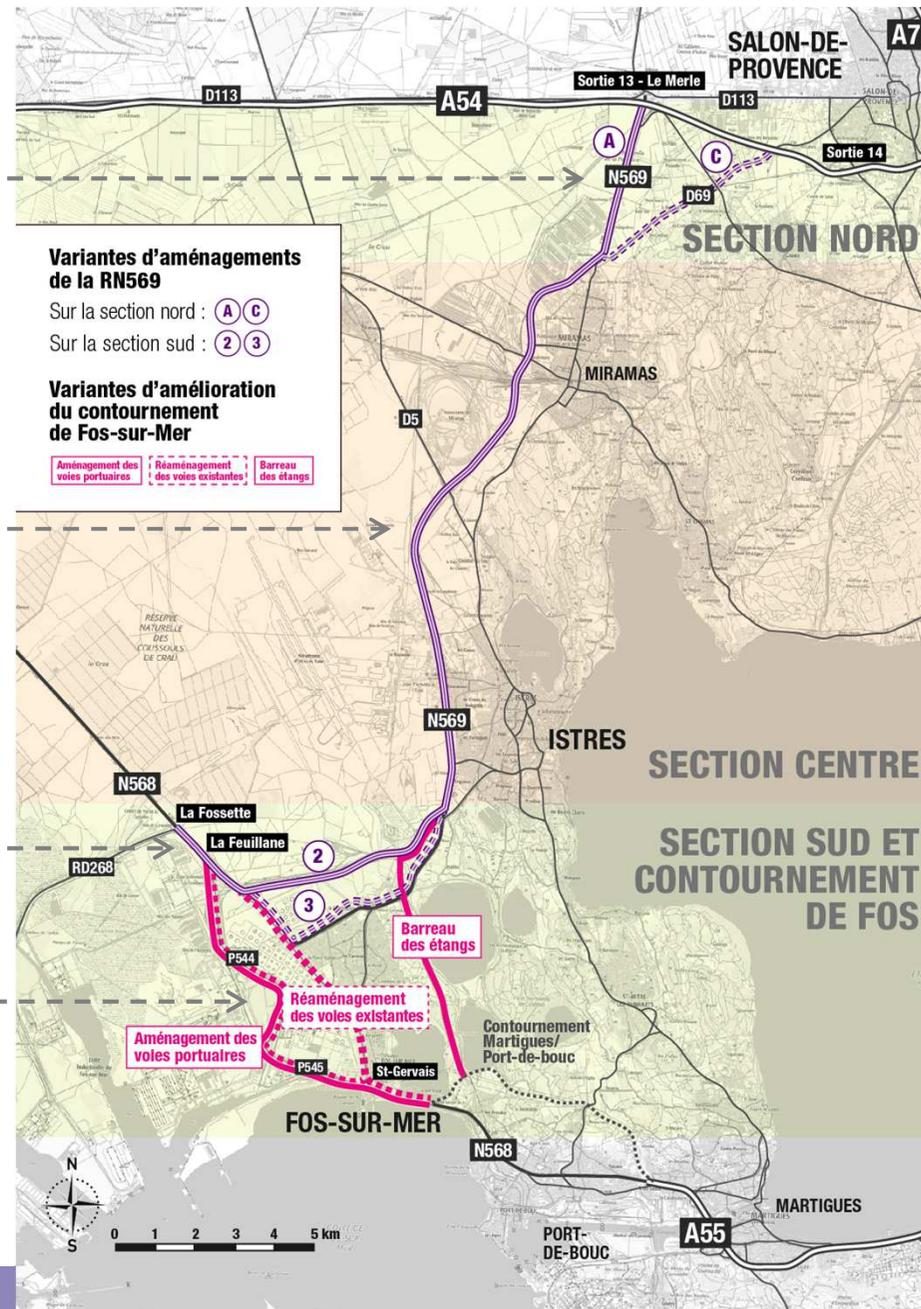
Moins de variantes de tracé

Section Nord
Limiter les impacts (éviter)
Privilégier les routes existantes
Abandon variante B
Modification variante C : aménagement
sur place de la RD69

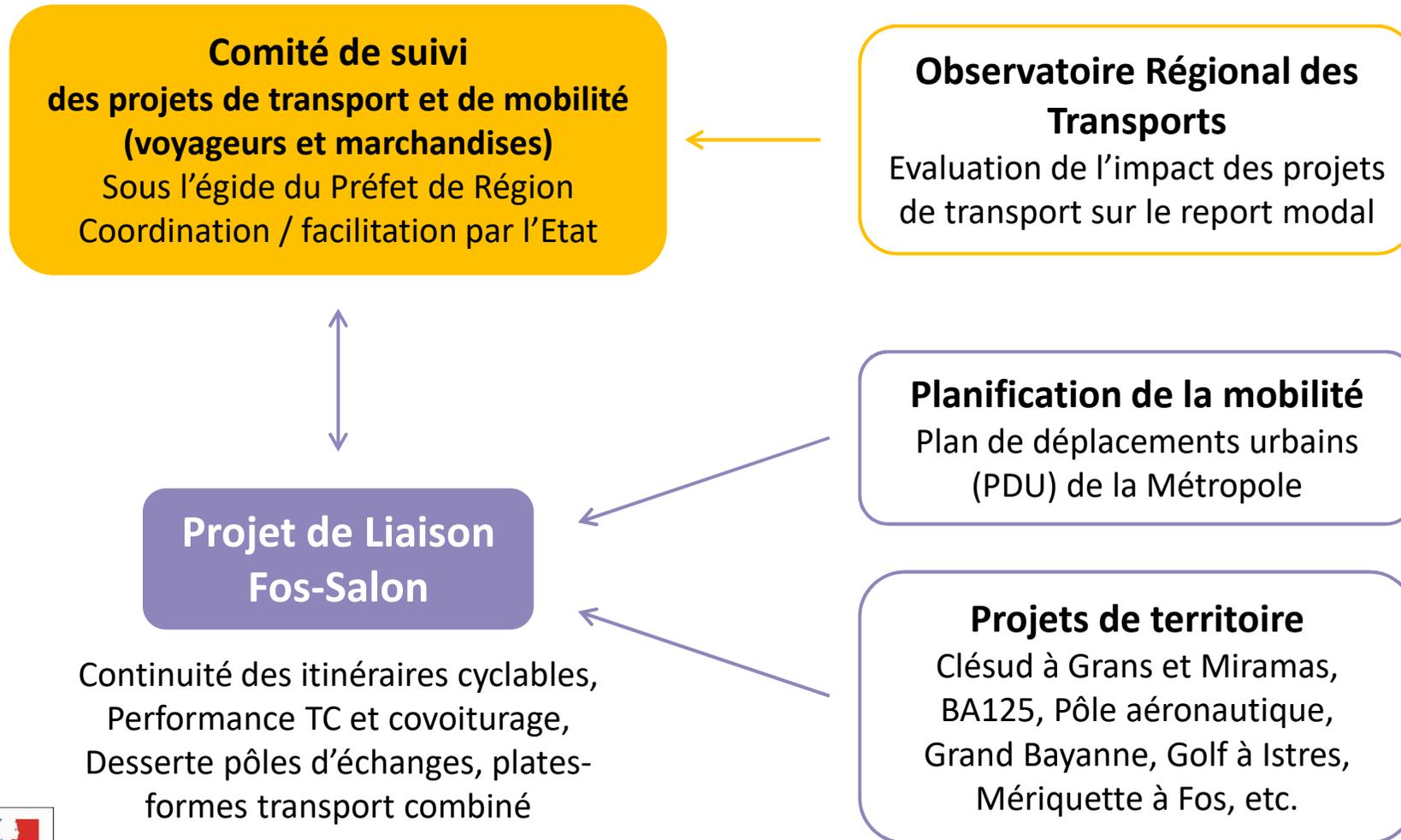
Section Centre
Aménagement de l'existant

Section Sud
Limiter les impacts (éviter)
Abandon variante 1

Contournement de Fos
Absence de consensus à l'issue du débat
Compléments d'études
Concertation spécifique mi-2022



Un projet inscrit dans une stratégie de mobilité multimodale et de territoire



Une information complète

Etudes d'opportunité

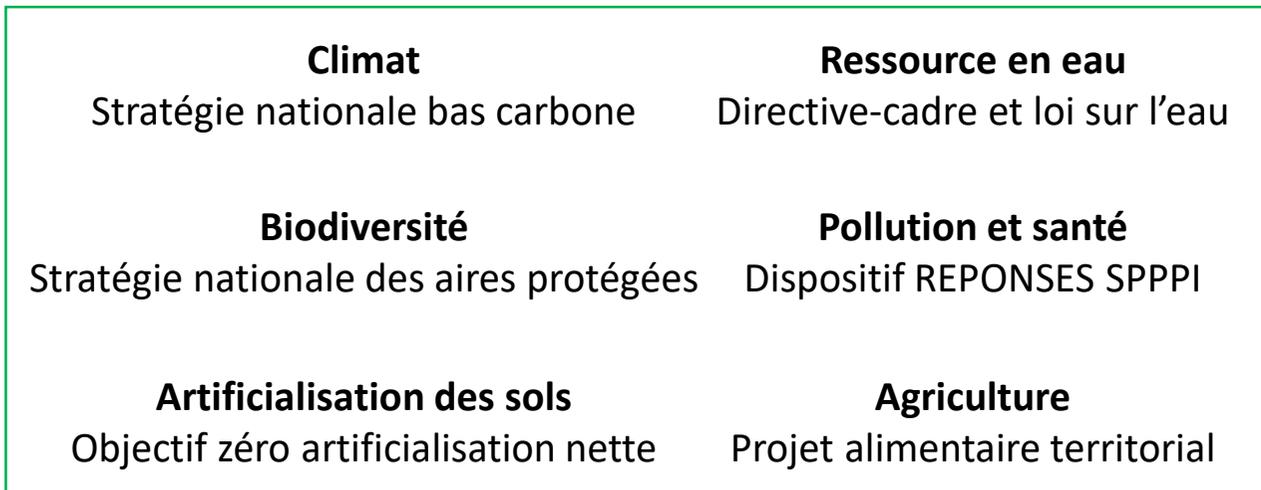
→ Choix de la variante préférentielle

Etudes préalables à l'enquête publique

→ Déclaration d'utilité publique du projet

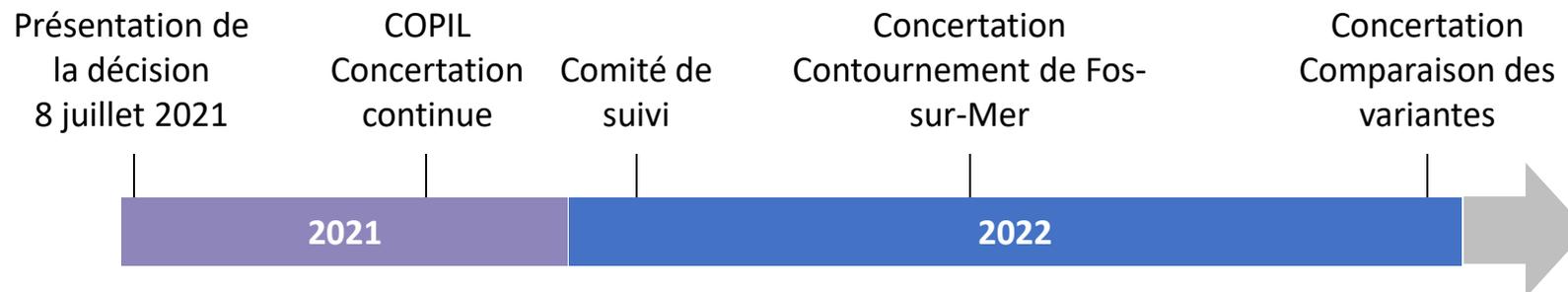
Evaluation environnementale

- Eviter – Réduire – Compenser (ERC)
- Prise en compte des impacts cumulés
- Cohérence des politiques publiques



Une concertation large et inclusive jusqu'à l'enquête publique en vue de la DUP

- **Poursuite de la concertation avec les partenaires**
- **Organisation de la concertation continue par la DREAL, en lien avec les garants**
 - Concertation ouverte à tous, incluant l'ensemble des participants au débat
 - Attention particulière vis-à-vis des jeunes et des publics éloignés des processus de participation
 - Utilisation d'outils et méthodes éprouvés par la CPDP (Internet, médias, réseaux sociaux, etc.)
- **Premières étapes-clés de la concertation**



Calendrier actualisé du projet





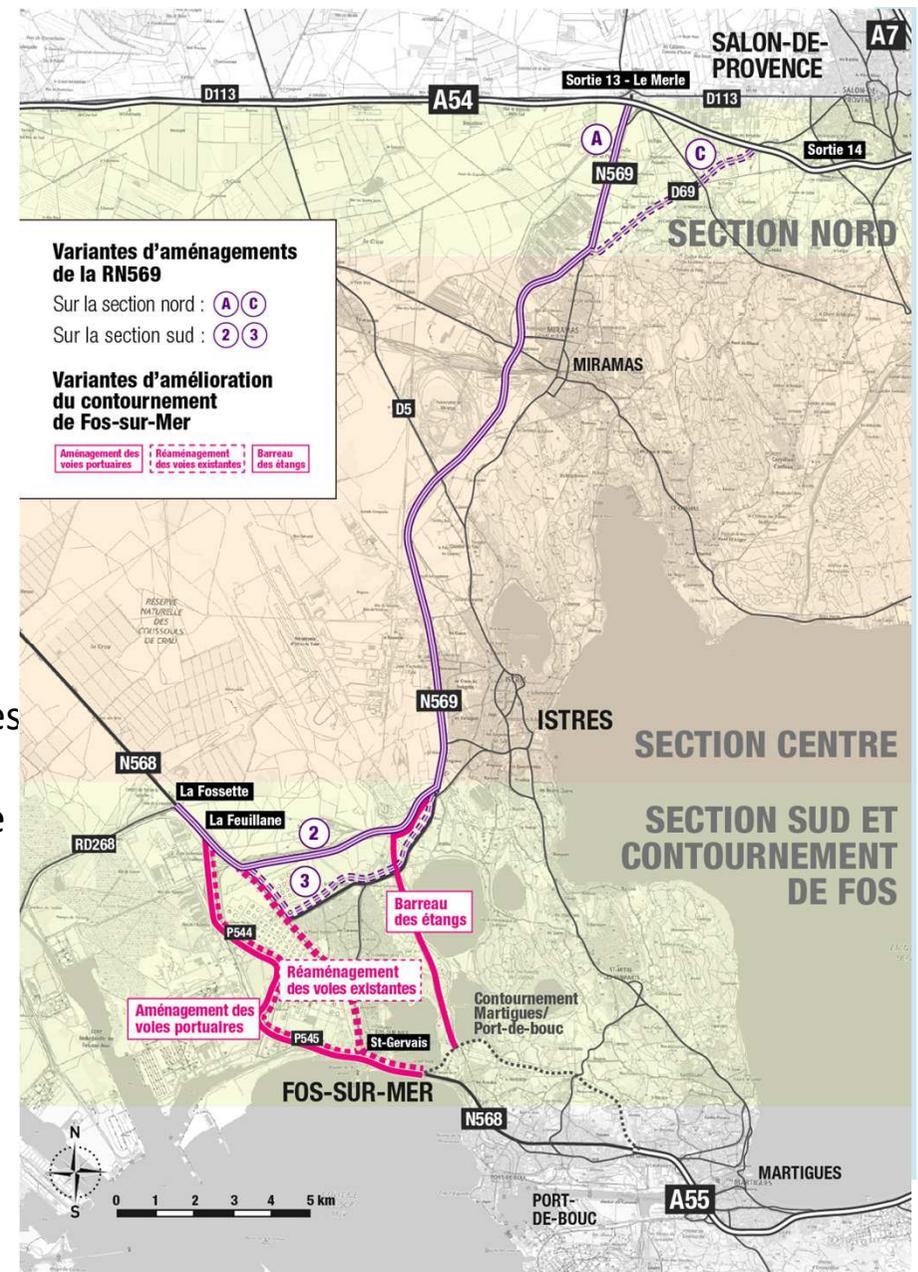
Merci de votre attention



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Contournement de Fos-sur-Mer

- Engager des études complémentaires de faisabilité et d'opportunité permettant de comparer trois solutions
 - **Barreau des Etangs** : enjeux liés à la topographie et à la soutenabilité environnementale
 - **Voies Portuaires** : enjeux liés aux risques technologiques
 - **Réaménagement des routes existantes**
- Analyse multicritères
 - Limitation des emprises
 - Sécurité des personnes (risques technologiques)
 - Réduction des nuisances et pollutions
 - Cohérence avec le projet urbain (connexion de Fos à son bord de mer)
 - Coûts, délais, faisabilité (compensations)
- Concertation spécifique avant l'été 2022



Synthèse de la prise en compte des recommandations de la CPDP

Recommandation de la CPDP	Article de la Décision Ministérielle	Chapitre de la note sur la poursuite du projet
Prendre une décision claire et ferme – Réaffirmer la consistance du projet d'ensemble	Article 1	Chapitre « Abandon du projet autoroutier au profit d'une voie express » - page 9
Prendre une décision claire et ferme – Choisir l'option d'aménagement	Article 3 et 4	Chapitre « Abandon du projet autoroutier au profit d'une voie express » - page 9
Prendre une décision claire et ferme – Étudier la possibilité de phaser le projet	Article 6	Chapitre « Le phasage du projet » - page 13
Prendre une décision claire et ferme – Explorer des solutions innovantes de financement du projet	Article 5	Chapitre « Le financement et la possibilité de concession pour la section nord » - page 13
Prendre une décision claire et ferme – Réduire le nombre de variantes de tracé	Article 4	Chapitre « Choix des variantes » - page 10
Réaffirmer la cohérence des politiques publiques – Situer le projet dans l'amélioration d'ensemble des conditions de mobilité et de transport à l'ouest de l'Étang de Berre	Articles 7 et 8	Chapitre « La cohérence des politiques publiques en matière de mobilités et de transports » - page 13
Réaffirmer la cohérence des politiques publiques – Prendre la décision en considérant le projet comme un élément d'un système territorial	Articles 7 et 8	Chapitre « La cohérence des politiques publiques en matière de mobilités et de transports » - page 13
Compléter l'information	Article 2	Chapitre « L'opportunité du projet confirmée par le débat public » - page 8
Poursuivre la concertation	Articles 9, 10 et 11	Chapitre « La poursuite de la concertation » - page 14